



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

manèges forains

Question écrite n° 76072

Texte de la question

Alors que les récents accidents survenus dans les fêtes foraines soulignent à nouveau l'insuffisante réglementation relative à la sécurité des manèges et les risques de responsabilité que les maires encourent, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui faire connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre en concertation avec les syndicats de forains afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire quelles mesures il compte mettre en oeuvre en concertation avec les syndicats forains pour améliorer la sécurité des manèges forains. L'Association des maires de France a organisé, le 8 septembre dernier, une réunion sur la sécurité des manèges forains, présidée par M. Pierre Hérisson, sénateur de la Haute-Savoie, maire de Sévrier. Outre les représentants des maires, étaient présents les professionnels du monde forain et les représentants du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. L'Association des maires de France a souhaité mettre en place des groupes de travail pour élaborer une réglementation à ce sujet. Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire participera à deux groupes de travail ; l'un consacré à la rédaction du cahier des charges de l'exploitant de manèges, et l'autre à l'élaboration d'un référentiel qualité du contrôle technique des installations.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76072

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9660

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1337